



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protection civile européenne, et tout particulièrement sur la situation des SPV

Question écrite n° 43972

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur la protection civile européenne et tout particulièrement sur la situation des sapeurs-pompiers volontaires. Le Président de la République a annoncé dès 2017 que la protection civile faisait partie de ses priorités européennes. C'est un sujet d'une importance cruciale, au vu de l'augmentation des risques de catastrophes naturelles, lié notamment au dérèglement climatique ainsi que des risques d'origine anthropique, ou encore sanitaires. Face à ces crises, la mise en commun des connaissances permet de mieux se préparer collectivement aux risques, qu'ils soient ou non prévisibles. Le Mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU) est un instrument essentiel de solidarité qui doit être renforcé. Poursuivre la coordination de ressources à l'échelle européenne et mettre en commun d'autres capacités de réponse aux crises seraient un bel objectif pour la présidence française du Conseil. En France, le système de sécurité civile repose sur l'engagement de nombreux volontaires. C'est l'engagement citoyen et non pas les indemnités qui en font l'attractivité. Or la difficulté d'associer temps de bénévolat et activité professionnelle conduit à une baisse du nombre de personnes prêtes à y consacrer leur temps libre. La crise du volontariat est désormais une réalité. Ainsi, il paraît essentiel de valoriser ce volontariat, qui concerne aujourd'hui 79 % des effectifs de sapeurs-pompiers, car c'est une activité citoyenne qui a du sens, une utilité sociale incontestable et qui participe à la résilience des populations. Au regard de ces arguments, il lui demande quelles initiatives la France va porter pour encourager et valoriser le volontariat dans l'Union européenne et, plus généralement, quelles seront ses priorités politiques pour la protection civile durant ce semestre de présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Texte de la réponse

Le Mécanisme de protection civile de l'Union européenne (MPCU), la promotion du volontariat et la garantie d'une plus grande résilience européenne face aux crises sont au cœur des priorités de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. Dans le contexte de la guerre menée par la Russie en Ukraine, la France participe pleinement à l'effort de solidarité et d'assistance via le MPCU. Elle a ainsi livré une quantité importante de matériel de secours et médical et a déployé plus d'une centaine de sapeurs-pompiers et sapeurs-sauveteurs. Elle met aussi tout en œuvre pour assurer la meilleure coordination de cette assistance par l'Union et les États membres, en particulier à travers l'activation et des réunions régulières du dispositif intégré de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise, dit « IPCR ». S'agissant de la promotion du volontariat, le Conseil de l'Union a adopté le 3 mars dernier, à l'initiative de la Présidence française, des conclusions relatives à l'action de la protection civile face au changement climatique, qui mettent en valeur le rôle joué par l'engagement citoyen et les bénévoles en matière de protection civile, et soulignent la nécessité de renforcer la résilience des populations. En ce qui concerne la résilience face aux crises dans une perspective transversale, à la suite des conclusions du Conseil de l'Union européenne adoptées le 23 novembre dernier sur le renforcement de la préparation, de la capacité de réaction et de la résilience face aux crises à venir, la Présidence française assure également la conduite de travaux à Bruxelles dans le but de renforcer la résilience de l'Union

européenne et de ses membres dans tous les domaines.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43972

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Affaires européennes](#)

Ministère attributaire : [Affaires européennes](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er février 2022](#), page 579

Réponse publiée au JO le : [26 avril 2022](#), page 2668